



Bordeaux, le 15 janvier 2026

Rectorat de région académique
Nouvelle-Aquitaine
5 rue Joseph-de-Carayon-Latour
33000 Bordeaux France

Arrêté n°26-015 du 15 janvier 2026 portant
modification de la commission électorale pour les
élections des représentants étudiants au conseil
d'administration du centre régional des œuvres
universitaires et scolaires de Bordeaux-Aquitaine.

Le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine

Recteur de l'académie de Bordeaux et Chancelier des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 et suivants et R.822-2, R.822-12-1 et suivants ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficultés grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 novembre 2025 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 18 novembre 2025 portant création de la commission électorale aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bordeaux-Aquitaine ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 27 novembre 2025 fixant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bordeaux-Aquitaine ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 14 janvier 2026 fixant la liste électorale relative à l'élections des représentants étudiants aux conseils d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bordeaux-Aquitaine ;

Vu les formulaires de dépôt de liste et les récépissés de validité de liste de candidats aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bordeaux-Aquitaine ;

ARRÊTE

Article 1

La commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bordeaux-Aquitaine est modifiée ainsi qu'il suit :

Représentants pour l'administration

Titulaires	Suppléants
M. Christophe MATHIEU, Directeur adjoint du Crous de Bordeaux-Aquitaine.	M. Pascal MERGUI, Directeur du site restauration Pessac-Gradignan, Crous de Bordeaux-Aquitaine.
Mme Karine PELTIER, Directrice du Clous de Pau, Crous de Bordeaux-Aquitaine.	Mme Evelyne HERNANDEZ, Secrétaire de la direction Vie étudiante, Crous de Bordeaux-Aquitaine.
Mme Juliette POCARD, Directrice de la Vie étudiante, Crous de Bordeaux-Aquitaine.	Mme Lise PATIES, Cheffe du service affaires générales, juridiques et partenariats, Crous de Bordeaux-Aquitaine.
M. Samy DJADOUR, Adjoint à la directrice de la Vie étudiante, Crous de Bordeaux-Aquitaine.	M. Fabrice BILLY, Directeur du site hébergement Talence, Crous de Bordeaux-Aquitaine.
M. Stéphane BRUYERE, Adjoint à la directrice vie étudiante, Crous de Bordeaux-Aquitaine.	Mme Muriel ESTEBAN, Adjointe à la directrice vie étudiante, Crous de Bordeaux-Aquitaine.
Mme Lucile BADIN, Adjointe à la directrice vie étudiante, Crous de Bordeaux-Aquitaine.	Mme Amelia HELLO, gestionnaire direction vie étudiante, Crous de Bordeaux-Aquitaine.

Représentants pour les candidats :

Listes présentées par ordre alphabétique	Titulaires	Suppléants
Liste : « Inter'Assos : Bouge ton CROUS. »	Monsieur Ilan AMIARD	Madame Oksana VISELE
Liste : « La Cocarde Etudiante, l'alternative patriote. »	Monsieur Léo LABBE	Madame Charlotte BEAUFILS
Liste : « Le Poing Levé : la liste des étudiant.es anticapitalistes, contre la précarité, l'extrême droite, le génocide à Gaza. »	Madame Fekam M'BOW	Monsieur Ulysse PABOEUF
Liste : « UNI : pour la suppression de la CVEC, la mise en place du ticket restaurant étudiant et la défense d'une université d'excellence, de nos grandes écoles, IUT, BTS. »	Madame Léonie VIARD	Monsieur Pierrick LE NAOUR
Liste : « Union étudiante contre Macron et l'extrême droite : pour un revenu étudiant à 1288 €, un logement digne et un repas à 1€ pour toutes ! »	Madame Célia FARADJI-GUILLOUT	Madame Lucina TIRTIAUX
Liste : "Union syndicale et associative : contre l'extrême droite, pour le repas à 1€ et une allocation d'autonomie pour tou.te.s (UNEF et RS)."	Madame Büsra DIRIK	Monsieur Sezny HAOUASSI

Article 2

La commission électorale est présidée par le recteur de région académique ou son représentant.

Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Crous de Bordeaux-Aquitaine et affiché dans ses locaux.

Article 4

La Directrice Générale, par intérim, du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Bordeaux-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Recteur de la Région Académique
et par délégation
Le Secrétaire Général de la Région Académique
Nouvelle-Aquitaine

Eric DUTIL